

Réglementation des régates nationales et internationales en France en 2001

Sommaire

• Réglementation générale	2
• Systèmes de qualification aux championnats de France	6
• Épreuves qualificatives aux championnats de France bateaux courts	7
• Tête de rivière nationale	8
<i>Pont-à-Mousson - 18 mars 2001</i>	
• Championnats de France bateaux courts juniors et seniors	9
<i>Brive - 30 mars au 1 avril 2001</i>	
• Coupe de France MAIF	10
<i>Vichy- 5 et 6 mai 2001</i>	
• Championnats de France UNSS - Collèges et lycées	11
<i>Mâcon - 19 et 20 mai 2001</i>	
• Championnats de France FNSU	12
<i>Mâcon - 19 et 20 mai 2001</i>	
• Championnats de France seniors bateaux longs	13
<i>Bourges - 2 et 3 juin 2001</i>	
• Championnats interrégionaux	14
<i>16 et 17 juin 2001</i>	
• Championnats de France minimes - Critérium national senior et vétéran	15
<i>Le Creusot- 29 juin au 1 juillet 2001</i>	
• Championnats de France cadets et juniors bateaux longs	16
<i>Vichy - 6 au 8 juillet 2001</i>	
• Grand National à Huit	17
<i>Nogent-sur-Marne - 29 septembre 2001</i>	
• Championnats de France d'aviron de mer	18
<i>Brest - 13 octobre 2001</i>	
• Tableau récapitulatif des manifestations	19
• Répartition des challenges et trophées	20
• Calcul des points pour le classement des clubs	21

CE QUI CHANGE EN 2001

INTERDICTION DES PELLER "HACHOIR" POUR LES MINIMES

L'Assemblée générale du 11 mars 2000 a décidé d'interdire les pelles hachoirs pour les épreuves minimales.

CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS

Comité Directeur du 24 juin 2000

Le huit de pointe femmes cadettes (FC8+) est remplacé par le huit de couple avec barreur (FC8X+).

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS BATEAUX LONGS

Comité Directeur du 24 juin 2000

Les rameurs juniors ne peuvent participer qu'aux championnats de France juniors bateaux longs ou bien au critérium sénior.

Ils doivent donc choisir la catégorie dans laquelle ils souhaitent participer lors des championnats de zone qualificatifs.

CRITÉRIUM VÉTÉRAN

Comité Directeur du 28 octobre 2000

Le Critérium national sénior est ouvert à titre expérimental à la catégorie vétérans (catégorie C) en 2X pour les femmes et 4+ pour les hommes.

Les bateaux peuvent être composés d'équipage de club ou de clubs de la même ligue.

La participation aux championnats de zones est obligatoire.

Le nombre maximal d'engagés sera de 18, le système de qualification sera celui appliqué aux juniors bateaux longs aboutissant à 2 finales A et B.

PESÉE DES BATEAUX

Comité Directeur du 29 janvier 2000

Modification du Code des courses :

ARTICLE 7 – PESÉE DES BATEAUX

La pesée des bateaux s'effectue sur une balance homologuée.

Les sociétés pourront peser leurs bateaux, à leur initiative, dès le début de la réunion des délégués et pendant les heures de déroulement des épreuves, sous la surveillance d'un arbitre.

Le choix des bateaux qui subiront un contrôle officiel de leur poids est décidé pendant la compétition par le président du jury.

Les équipages des bateaux désignés pour le contrôle sont avertis à l'issue d'une course par un arbitre et reçoivent une notification écrite.

La pesée s'effectue immédiatement après la course, au débarquement, après vidage des eaux résiduelles, essuyage de la coque, enlèvement des matériels autres que ceux appartenant au bateau.

Le poids mesuré tiendra compte des installations fixes admises :

- 1 haut parleur : 150 g

- 1 câble de liaison haut parleur : 100 g/siège
- 1 compte-coups : 100 g
- 1 support de bidon : 100 g

En cas de dépassement des minima, le bateau contrôlé est disqualifié (Art. 3).

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

Comité Directeur du 10 février 2001

Pour s'engager aux championnats de France d'aviron de mer 2001, les équipages devront avoir participé auparavant à une régates en mer figurant au programme officiel d'une ligue (possibilité de changer 50% des équipages pour participer aux championnats de France).

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX

La participation aux courses en bateaux longs de la catégorie junior dont le nombre d'engagés n'est pas supérieur aux quotas de qualification est facultative.

GÉNÉRALITÉS

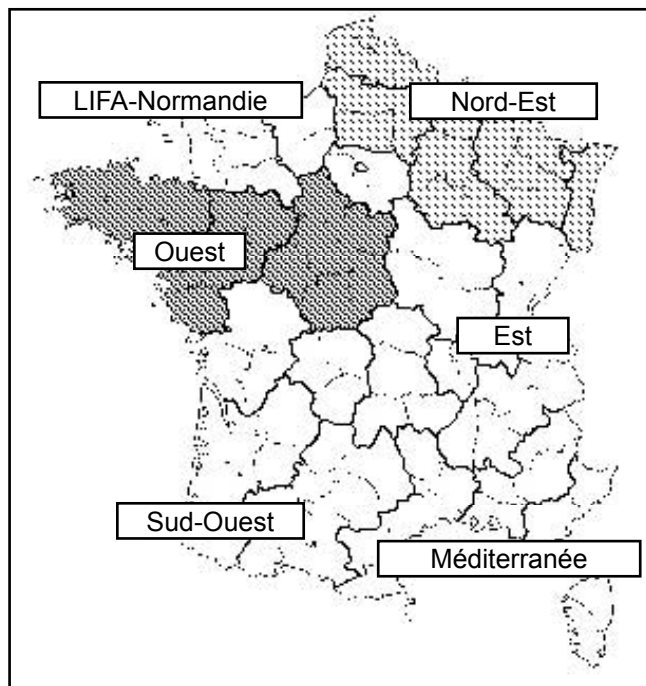
1 - CODE DES COURSES

1-1 Régates nationales : code FFSA

1-2 Régates internationales : code FISA

1-3 Catégorie poids léger :

- Femme sénior : 59 kg maximum
moyenne d'une équipe : 57 kg
- Homme sénior : 72,5 kg maximum
moyenne d'une équipe : 70 kg



2 - RÉPARTITION DES QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats de France, juniors et seniors bateaux courts, minimes, cadets, juniors bateaux longs, le nombre de qualifiés par zone est fonction du nombre de licenciés de la zone et de la performance sportive de la zone.

Pour le Critérium National, le nombre de qualifiés par zone est fonction du nombre de bateaux ayant pris part aux qualifications régionales les deux années précédentes.

Les chiffres de référence sont ceux des licenciés A comptabilisés à la clôture de la saison 2000 (31 août 2000).

3 - ENGAGEMENTS PAR MINITEL

Les engagements aux compétitions nationales et internationales en France sont faits par MINITEL (3614CLUBAVIRON)

3-1 *Équipes de la même société :*

L'engagement est fait par la société concernée.

3-2 *Équipes départementales ou équipes mixtes de sociétés du même département :*

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses sociétés.

3-3 *Équipes de ligues ou équipes mixtes de sociétés de la même ligue :*

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses sociétés.

3-4 *Équipes composées d'athlètes de différentes ligues :*

L'engagement est fait par la FFSA sur demande écrite des ligues concernées :

Seule la FFSA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de sociétés de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFSA avant la date de clôture les engagements sur imprimé FFSA en précisant bien pour chaque rameur sa société et son numéro de licence.

3-5 *Il ne pourra être enregistré aucun engagement :*

- ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- de rameurs sans certificat médical ;
- de rameurs juniors surclassés n'ayant pas de certificat de surclassement ;
- de rameurs minimes dont le brevet de rameur Or n'aura pas été enregistré par la FFSA ;
- après le tirage au sort, quelle qu'en soit la source.

3-6 *Règlement des licences*

Annexe VI du Code des Courses : article 4 - Validité
Les groupements sportifs affiliés sont tenus de faire licencier tous leurs membres.

Les licences sont valables du 1er septembre au 14 octobre inclus de l'année suivante. La couverture

de l'assurance reste toutefois effective jusqu'au 31 décembre de la même année.

À partir du 15 octobre, les catégories d'âge concernées sont celles indiquées sur la licence.

Pour concourir à partir du 15 octobre de chaque année, tout compétiteur doit être titulaire d'une nouvelle licence, sauf s'il participe à des Championnats de France, concernant l'année civile en cours, qui seraient organisés après cette date.

Toute demande de licence nouvelle après le 31 mars ne permet pas la participation aux critères, coupes nationales et championnats de l'année en cours, ni à leurs épreuves qualificatives, dans les catégories juniors et seniors.

(l'article 17 a été supprimé)

- La réglementation des licences s'applique au Critérium national de la même manière qu'aux championnats de France.

4 - FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : par MINITEL

Après la clôture des inscriptions : les sociétés doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 20 points sera appliquée à la société.

5 - ASSURANCES

Les sociétés doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels.

En cas d'accident, une déclaration sera faite immédiatement au président du jury qui fera signer le procès-verbal de régate correspondant par les sociétés impliquées et le transmettra à la FFSA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les sociétés concernées à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFSA ne pourra être recherchée.

6 - NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFSA et sont mis à disposition des sociétés contre le versement d'une caution. En cas de non restitution des numéros, la caution reste acquise à la FFSA.

Pour les courses en ligne, les sociétés ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

RÉGATES NATIONALES

1 - TÊTE DE RIVIÈRE NATIONALE

a) participation

Cette épreuve est réservée aux athlètes de nationalité française des catégories juniors et seniors.

C'est un contrôle d'entraînement.

Les courses sont autorisées aux équipes mixtes.

À l'issue des têtes de rivière interrégionales, les responsables de zones proposeront à la Direction Technique Nationale la liste des équipes proposées pour participer à la tête de rivière nationale.

La tête de rivière nationale n'est pas sélective pour les championnats de France.

b) engagements

Ils sont faits par la Direction Technique Nationale en tenant compte des propositions des responsables de chaque zone.

2 - COUPE DE FRANCE MAIF

a) participation

Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement d'athlètes d'une même ligue.

b) engagements

Les engagements sont faits par MINITEL par chaque ligue.

3 - CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS JUNIORS ET SENIORS

a) participation

Les modalités de participation sont les suivantes :

- 24 bateaux sont retenus par les zones, sous leur propre responsabilité, dans le cadre de leurs quotas habituels.

- les autres sont sélectionnés par la Direction Technique Nationale,

b) engagements des bateaux sélectionnés par la direction technique nationale

Une pré-liste sera établie par le Directeur Technique National le lundi 19 février suite aux stages de février.

La liste définitive sera établie par le D.T.N. au lendemain de la tête de rivière nationale du 18 mars 2001.

Les engagements sont faits par MINITEL par la Direction Technique Nationale

c) engagements des bateaux retenus par les zones

Les engagements aux épreuves qualificatives de zone sont faits par MINITEL par les clubs, les comités départementaux ou les ligues dans le cas des mixtes.

Les engagements sont faits au niveau national et sont communiqués à chaque zone par la FFSA.

Les engagements aux championnats de France des bateaux retenus par les zones sont donc faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone dans le cadre de leur quota.

4 - CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES, CADETS, JUNIORS BATEAUX LONGS, CRITÉRIUM SENIOR ET VÉTÉRAN

4-1 RÈGLES GÉNÉRALES

a) participation

Toutes les épreuves sont réservées aux équipes homogènes de société, à l'exclusion des formations mixtes. Les épreuves du Critérium National vétérans sont ouvertes aux équipages mixtes de clubs de la même ligue.

Seules les équipes ayant été engagées aux championnats de zone peuvent participer aux championnats de France.

Lors des championnats de zone, à partir de deux équipes engagées, le parcours doit être obligatoirement réalisé.

La participation aux courses en bateaux longs de la catégorie junior dont le nombre d'engagés n'est pas supérieur au quota de qualification est facultative.

b) engagements

Les sociétés font leurs engagements pour les championnats de zone par MINITEL.

Les engagements sont faits au niveau national et sont communiqués à chaque zone par la FFSA.

Les engagements aux championnats de France sont donc faits automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

4-2 CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES

a) participation

Les rameurs minimes doivent être titulaires du brevet de rameur Or. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

La date limite de réception à la FFSA des résultats des épreuves du brevet or est fixée au mardi 05 juin 12H00, pour toutes les ligues.

Il n'est pas admis de dérogation quelles qu'en soient les causes.

4-3 CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS

(pas de remarques particulières)

4-4 CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS BATEAUX LONGS

a) participation

Les rameurs juniors peuvent participer soit aux championnats de France juniors bateaux longs soit au Critérium National sénior.

Ils doivent donc choisir la catégorie dans laquelle ils souhaitent participer lors des championnats de zone qualificatifs.

4-5 CRITÉRIUM NATIONAL SENIOR ET VÉTÉRAN

a) participation

Les épreuves du Critérium National vétérans (catégorie C) sont ouvertes aux équipages mixtes de clubs de la même ligue.

Un rameur vétérans appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui des barreurs qui ne doivent pas non plus satisfaire à l'âge minimum fixé.

Les rameurs vétérans doivent donc tous avoir

27 ans ou plus en 2001. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans.

Sont exclus du Critérium National :

- les rameurs et rameuses français et étrangers ayant participé aux championnats du Monde seniors ou Jeux Olympiques de l'année précédente ;
- les membres des collectifs français junior A et senior A et B déterminés après les championnats de France bateaux courts ;
- les rameurs et rameuses appartenant aux Pôles France.

La réglementation des licences s'applique au Critérium National de la même manière qu'aux championnats de France.

Les engagements sont limités à une seule épreuve (interdiction de doubler).

5 - CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS BATEAUX LONGS

a) participation

Toutes les épreuves sont réservées aux équipes homogènes de société (à l'exclusion des formations mixtes).

L'engagement est libre. Si le nombre d'engagés est supérieur à 24, un parcours contre la montre préliminaire permettra de sélectionner les 24 partants.

b) engagements

Les engagements sont faits uniquement par MINITEL par chaque société.

RÉGATES INTERNATIONALES

Les épreuves sont réservées aux rameuses et rameurs de nationalité française.

1 - COUPE DE LA JEUNESSE

Les rameurs des bateaux juniors champions de France, ou leurs suivants en cas de désistement, sont sélectionnés pour le stage préparatoire au Temple sur Lot du samedi 28 juillet au vendredi 03 août et la Coupe de la Jeunesse à Brive du vendredi 03 août au dimanche 05 août 2001.

La Coupe de la Jeunesse est courue dans les embarcations suivantes :

FJ : 1X, 2X, 4X, 2-, 8+

HJ : 1X, 2X, 4X, 2-, 4-, 4+, 8+

Le collectif des rameurs sélectionnés pour la Coupe de la Jeunesse sera constitué à partir de la hiérarchie des championnats de France bateaux courts et bateaux longs, en sachant que tout rameur champion de France sera sélectionné. Cette mesure ne concerne pas le HJ8+.

Le HJ8+ sera constitué à partir du collectif participant dans les autres épreuves.

L'équipe d'encadrement sera constituée d'entraîneurs sélectionnés par la Direction Technique Nationale et d'entraîneurs en formation.

La FFSA prend en charge l'équipement des athlètes et les frais de transport des athlètes et des entraîneurs.

Une participation financière de 900 F. des athlètes est à la charge de chaque participant ou de chaque société.

2 - MATCH FRANCE GRANDE-BRETAGNE DES CADETS

Les rameurs des bateaux cadets champions de France, ou leur suivant en cas de désistement, sont sélectionnés pour le stage préparatoire et le Match France Grande-Bretagne des cadets qui aura lieu du 25 au 29 juillet 2001 à Henley (Grande-Bretagne).

Équipages concernés

FC : 1X, 2X, 4X, 4+, 8+

HC : 1X, 2X, 4X, 2-, 4-, 4+, 8+

Le huit de couple cadette champion de France participera en huit de pointe au Match.

Les équipes sélectionnées utilisent leur bateau et sont encadrées par leur entraîneur. Les sociétés doivent donc s'assurer de la disponibilité du matériel et en prévoir le déplacement au moment du Match.

La FFSA prend en charge l'équipement des athlètes et les frais de transport des athlètes et des entraîneurs.

Une participation financière de 900 F. des athlètes et des entraîneurs est à la charge de chaque participant ou de chaque société.

**Catégories junior et senior
bateaux courts**

Juniors et seniors bateaux courts

- 36 bateaux qualifiés
 - 24 bateaux retenus par les zones dans le cadre de leur quota habituel
 - 12 bateaux sélectionnés par la Direction Technique Nationale
- Un parcours contre la montre préliminaire servira à sélectionner les partants.
 - 18 qualifiés maximum pour les FJ2-, FS2-, FS1X, FLS1X, HLS2-
 - 24 qualifiés maximum pour les FJ1X, HJ2-, HJ1X, HS2-, HS1X, HLS1X
- La répartition dans les manches éliminatoires est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 participants	1 finale directe	<ul style="list-style-type: none"> • finale A directe (les places sont attribuées en fonction des résultats du parcours contre la montre)
de 7 à 12 participants	2 manches éliminatoires	<ul style="list-style-type: none"> • 3 qualifiés par manche en finale A • les autres en finale B (à partir de 8 partants)
de 13 à 18 participants	3 manches éliminatoires	<ul style="list-style-type: none"> • 4 qualifiés par manche en 1/2 finale • les autres en finale C (à partir de 14 partants)
	2 1/2 finales	<ul style="list-style-type: none"> • 3 qualifiés en finale A, • les autres en finale B
de 19 à 24 participants	4 manches éliminatoires	<ul style="list-style-type: none"> • 3 qualifiés par manche en 1/2 finale • les quatrièmes plus les 2 meilleurs temps en finale C • les autres en finale D (à partir de 20 partants)
	2 1/2 finales	<ul style="list-style-type: none"> • 3 qualifiés par manche en finale A, • les autres en finale B

**Catégories minime, cadet, junior bateaux longs
senior bateaux longs et critérium national senior et vétéran**

Minimes, cadets, critérium senior

- 24 qualifiés lors des championnats de zone

Juniors bateaux longs et critérium vétéran

- 18 qualifiés lors des championnats de zone

Seniors bateaux longs

- Engagements libres (24 qualifiés au maximum)
- Si le nombre d'engagés est supérieur à 24, un parcours contre la montre préliminaire servira à sélectionner les 24 partants.

La répartition dans les manches éliminatoires est faite en fonction des résultats des championnats de zone ou des hiérarchies établies par les responsables de zone suivant le cas.

de 1 à 6 participants	1 finale directe	<ul style="list-style-type: none"> • finale A directe
de 7 à 12 participants	2 manches éliminatoires	<ul style="list-style-type: none"> • 2 qualifiés par manche en finale A plus les 2 meilleurs temps • les autres en finale B (à partir de 8 partants)
de 13 à 18 participants	3 manches éliminatoires	<ul style="list-style-type: none"> • 3 qualifiés par manche en 1/2 finale plus les 3 meilleurs temps • les autres en finale C (pour les minimes et les cadets seulement - à partir de 14 partants)
	2 1/2 finales	<ul style="list-style-type: none"> • 3 qualifiés en finale A, • les autres en finale B
de 19 à 24 participants	4 manches éliminatoires	<ul style="list-style-type: none"> • 3 qualifiés par manche en 1/3 de finale plus les 6 meilleurs temps • les autres en finale D (pour les minimes seulement - à partir de 20 partants)
	3 1/3 de finales	<ul style="list-style-type: none"> • 2 qualifiés par manche en finale A • 2 qualifiés par manche en finale B • 2 qualifiés par manche en finale C (pour les minimes et les cadets seulement)

ÉPREUVES QUALIFICATIVES DE ZONE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS



dimanche 04 mars 2001

1 CALENDRIER

- lundi 12 février 08h00 ouverture des inscriptions sur le MINITEL 3614 CLUBAVIRON
- vendredi 23 février 14h00 clôture des inscriptions
- vendredi 23 février 16h00 consultation des inscriptions sur le MINITEL 3615 AVIRON

2 DISCIPLINES

JUNIORS		SENIORS	
<i>Femmes</i>		<i>Femmes</i>	
Course n° 1	2 rameuses en pointe sans barreur FJ2-	Course n° 5	2 rameuses en pointe sans barreur FS2-
Course n° 2	1 rameuse en couple FJ1X	Course n° 6	1 rameuse en couple FS1X
<i>Hommes</i>		<i>Femmes poids léger</i>	
Course n° 3	2 rameurs en pointe sans barreur HJ2-	Course n° 7	1 rameuse en couple FLS1X
Course n° 4	1 rameur en couple HJ1X	<i>Hommes poids léger</i>	
		Course n° 8	2 rameurs en pointe sans barreur HLS2-
		Course n° 9	1 rameur en couple HLS1X
		<i>Hommes</i>	
		Course n° 10	2 rameurs en pointe sans barreur HS2-
		Course n° 11	1 rameur en couple HS1X

3 ENGAGEMENTS

- Les clubs font leurs engagements aux épreuves de zone qualificatives pour les championnats de France par MINITEL
- Les engagements de chaque zone sont indépendants.
- A la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFSA aux responsables de zone.

4 DISTANCE DE PARCOURS

- La distance du parcours contre la montre est de 4000 mètres

5 LIEUX DES RÉGATES

- Zone Est : Romans responsable de la Commission sportive : D. Marchandea
- Zone Méditerranée : Marignane responsable de la Commission sportive : R. Weill
- Zone Sud-ouest : Sainte-Livrade responsable de la Commission sportive : B. Delsuc
- Zone Ouest/LIFA-Normandie : Caen responsable de la Commission sportive : A. Tellier
- Zone Nord-est : Valenciennes responsable de la Commission sportive : P. Cabut

4 REMARQUES

- Rameurs poids-léger : lors des épreuves qualificatives de zone, le poids des rameurs poids-léger doit être conforme au Code des courses de la FFSA
- Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.
- A l'issue des championnats de zone :
 - Les responsables de zone retournent à la FFSA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
 - Les quotas déterminés pour chaque zone ne peuvent être modifiés pour quelle que raison que ce soit, même en cas d'engagement incomplet dans une autre zone.
 - Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement ramé aux championnats de zone.
 - Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France et le nom du délégué qui sera présent.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués des clubs lors des championnats de France.

dimanche 18 mars 2001

PONT-À-MOUSSON

1 CALENDRIER

- lundi 12 mars 16h00 consultation des inscriptions sur le MINITEL 3615 AVIRON
- mercredi 14 mars 16h00 consultation des inscriptions définitives et de l'ordre des départs sur le MINITEL 3615 AVIRON
- samedi 17 mars 18h00 réunion des délégués des clubs à la Maison des Associations

2 DISCIPLINES ET ORDRE DES COURSES

SENIOR (A et B) - distance : 6000 m

à partir de 09H00

Course n° 1	2 rameurs en pointe sans barreur	HS2-	(A et B)
Course n° 2	2 rameurs en pointe sans barreur poids-légers	HLS2-	(A et B)
Course n° 3	1 rameur en couple	HS1X	(A et B)
Course n° 4	1 rameur en couple poids-léger	HLS1X	(A et B)
Course n° 5	2 rameuses en pointe sans barreur	FS2-	(A et B)
Course n° 6	1 rameuse en couple	FS1X	(A et B)
Course n° 7	1 rameuse en couple poids-léger	FLS1X	(A et B)

JUNIOR - distance : 6000 m

Course n° 8	2 rameurs en pointe sans barreur	HJ2-	
Course n° 9	1 rameur en couple	HJ1X	
Course n° 10	2 rameuses en pointe sans barreur	FJ2-	
Course n° 11	1 rameuse en couple	FJ1X	

3 PRIX

- Médaille au premier de chaque course.

4 HEBERGEMENT

- A la charge des participants. Les clubs pourront s'adresser à :
Société Nautique de Pont-à-Mousson - Tél. : 03 83 81 37 31

5 REMARQUES

- CATÉGORIES POIDS-LÉGERS :
 - Il ne sera tenu compte que du poids maximum de chaque rameur sans calculer la moyenne de l'équipage (Hommes : 73 kg - Femmes : 59 kg).
- ENGAGEMENTS :
 - Les épreuves sont réservées aux athlètes de nationalité française.
 - Les engagements sont faits par la Direction Technique Nationale de la FFSA en tenant compte des propositions des responsables de chaque zone et des résultats des têtes de rivière interrégionales.
 - La distinction entre senior A et senior B est faite automatiquement au moment de l'inscription des athlètes.
 - La liste des équipes engagées est consultable sur le MINITEL 3615 AVIRON. Il n'y aura pas de liste d'inscription envoyée aux clubs. Les clubs doivent donc vérifier l'inscription de leurs équipes en consultant le MINITEL
- MATÉRIEL :
 - Aucun prêt de matériel ne peut être envisagé auprès de la FFSA.
 - Les rotations de bateaux sont rigoureusement interdites.

6 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.
- En fonction des conditions atmosphériques, le départ de la première épreuve pourra être fixé à 7h30.

7 TÊTES DE RIVIÈRE INTERRÉGIONALES

- Les têtes de rivière interrégionales seront courues le 04 mars 2001.
- Le programme sera celui des championnats de France bateaux courts.

vendredi 30 mars au dimanche 1^{er} avril 2001

BRIVE

1 CALENDRIER

- Les engagements aux championnats de France se font automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone.
- vendredi 23 mars 16h00 consultation de l'ordre des départs sur le MINITEL 3615 AVIRON
- jeudi 29 mars 18h00 réunion des délégués à la Salle des fêtes de Lissac

2 DISCIPLINES ET ORDRE DES COURSES

JUNIORS - Finales A et B				SENIORS - Finales A et B			
Femmes				Femmes			
Course n° 1	2 rameuses en pointe sans barreur	FJ2-		Course n° 5	2 rameuses en pointe sans barreur	FS2-	
	08H30 Finale B				09H50 Finale B		
	08H40 Finale A				10H00 Finale A		
Course n° 2	1 rameuse en couple	FJ1X		Course n° 6	1 rameuse en couple	FS1X	
	08H50 Finale B				10H10 Finale B		
	09H00 Finale A				10H20 Finale A		
Hommes				Femmes poids léger			
Course n° 3	2 rameurs en pointe sans barreur	HJ2-		Course n° 7	1 rameuse en couple	FLS1X	
	09H10 Finale B				10H30 Finale B		
	09H20 Finale A				10H40 Finale A		
Course n° 4	1 rameur en couple	HJ1X		Hommes poids léger			
	09H30 Finale B			Course n° 8	2 rameurs en pointe sans barreur	HLS2-	
	09H40 Finale A				10H50 Finale B		
					11H00 Finale A		
				Course n° 9	1 rameur en couple	HLS1X	
					11H10 Finale B		
					11H20 Finale A		
				Hommes			
				Course n° 10	2 rameurs en pointe sans barreur	HS2-	
					11H30 Finale B		
					11H40 Finale A		
				Course n° 11	1 rameur en couple	HS1X	
					11H50 Finale B		
					12H00 Finale A		

3 PRIX

- Médailles aux trois premiers de chaque course.

4 HEBERGEMENT

- A la charge des participants. Les clubs pourront s'adresser à :
Alain LAGRAVE - Tél. : 05 55 85 42 93 - Fax : 05 55 85 88 21

5 REMARQUES

- ENGAGEMENTS :
 - bateaux retenus par les responsables de zones : les engagements sont faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone en respectant les quotas attribués à chaque zone
 - bateaux sélectionnés par la Direction Technique Nationale : les engagements sont faits par la Direction Technique Nationale
- RAMEURS POIDS-LÉGER :
 - lors des épreuves qualificatives de zone, le poids des rameurs poids-léger doit être conforme au Code des courses de la FFSA

6 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Vendredi matin à partir de 09H30 : parcours contre la montre seniors

Vendredi après-midi à partir de 14H30 : parcours contre la montre juniors puis éliminatoires seniors

Samedi matin à partir de 09H00 : éliminatoires juniors puis 1/2 finales seniors

Samedi après-midi à partir de 14H30 : finales D et C juniors, 1/2 finales juniors puis finales D et C seniors

Dimanche matin à partir de 08H30 : finales B et A juniors puis finales B et A seniors

samedi 5 et dimanche 6 mai 2001

VICHY

1 CALENDRIER

- lundi 16 avril 08h00 ouverture des inscriptions sur le MINITEL 3614 CLUBAVIRON
- lundi 30 avril 14h00 clôture des inscriptions
- lundi 30 avril 16h00 consultation des inscriptions sur le MINITEL 3615 AVIRON
- mercredi 02 mai 16h00 consultation de l'ordre des départs sur le MINITEL 3615 AVIRON
- vendredi 04 mai 18h00 réunion des délégués des ligues à la Maison des Jeunes

2 DISCIPLINES ET HORAIRES DES COURSES**CADETS** distance de course : 1500 mètres

Femmes	Course n° 1	09h00	4 rameuses en couple sans barreur	FC4X
	Course n° 2	09h15	8 rameuses en pointe avec barreur	FC8+
Hommes	Course n° 3	09h30	4 rameurs en couple sans barreur	HC4X
	Course n° 4	09h45	8 rameurs en pointe avec barreur	HC8+

JUNIORS distance de course : 2000 mètres

Femmes	Course n° 5	10h20	4 rameuses en couple sans barreur	FJ4X
	Course n° 6	10h35	8 rameuses en pointe avec barreur	FJ8+
Hommes	Course n° 7	10h50	4 rameurs en couple sans barreur	HJ4X
	Course n° 8	11h05	8 rameurs en pointe avec barreur	HJ8+

SENIORS distance de course : 2000 mètres

Femmes	Course n° 9	11h20	4 rameuses en couple sans barreur	FS4X
	Course n° 10	11h35	8 rameuses en pointe avec barreur	FS8+
Hommes	Course n° 11	11h50	4 rameurs en couple sans barreur	HS4X
	Course n° 12	12h05	8 rameurs en pointe avec barreur	HS8+

3 PRIX

- Médailles aux trois premiers de chaque course.

4 HEBERGEMENT

À la charge des participants. Les ligues pourront s'adresser à :
Club de l'Aviron de Vichy - Tél./Fax : 04 70 32 36 52

5 REMARQUES

- ENGAGEMENTS :
 - Les équipages sont engagés par les ligues.
- INDEMNITÉS :
 - Dans le cadre du partenariat MAIF une indemnité est prévue pour chaque ligue en fonction du nombre de participants.
- MAILLOTS :
 - Chaque équipe devra courir sous les couleurs de sa ligue.
- PUBLICITÉ :
 - Des autocollants au nom de la MAIF sont attribués aux différentes ligues pour le marquage des bateaux.
 - Toute autre publicité est rigoureusement interdite.

6 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi matin à partir de 09h00

- parcours contre la montre dans l'ordre des courses des finales
- distance de parcours = 2 000 mètres pour toutes les catégories (les 12 premiers temps sont qualifiés pour les 1/2 finales, les suivants vont en finale de classement)

Samedi après-midi à partir de 14h00

- finales D et C dans l'ordre des courses des finales
- demi-finales dans l'ordre des courses des finales

Dimanche matin à partir de 09h00

- finales A
- la finale B de chaque course sera courue avant la finale A correspondante

samedi 19 et dimanche 20 mai 2001**MACON****1 CALENDRIER**

- mercredi 25 avril date limite d'organisation des championnats académiques
- jeudi 26 avril date limite des remontées des résultats
- vendredi 18 mai 18h00 réunion des délégués des établissements au Théâtre
- vendredi 18 mai 20h00 prise en charge des jeunes arbitres par le Président du Jury

2 DISCIPLINES**RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE**

- distance de parcours : 1 000 m
- les barreurs sont indifféremment garçons ou filles et ne peuvent ramer ; ils ne peuvent barrer qu'un seul équipage ; il n'y a pas de restriction d'âge pour les barreurs ; poids = 50 kg / surcharge libre
- interdiction de ramer dans deux bateaux différents
- il ne peut y avoir de rameurs de sexe différents dans un même bateau

ÉQUIPE DE COLLÈGE

EMBARCATIONS :

- quatre yolette de couple (Code FFSA)

ÉQUIPES :

- une équipe de collège se compose de 10 à 15 équipiers, soit 2 ou 3 yolettes de 4 rameurs ou de 4 rameuses ;
- dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves de 3 années d'âge consécutives, soit 2 possibilités : 85 - 86 - 87 ou 86 - 87 - 88 ;

IMPORTANT : les pelles de type "hachoir" sont interdites en catégorie collège.

ÉQUIPE DE LYCÉE

EMBARCATIONS :

- 4 de couple de construction libre, barré ou non, ou yolette - garçons et filles
- 8 de pointe garçons et filles
- (en quatre et en huit, dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves de 3 années d'âge consécutives, soit 2 possibilités : 85 - 84 - 83 ou 84 - 83 - 82)
- 2 de couple garçons et filles
- (en deux de couple, dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves de 81 et avant)

ÉQUIPES :

- une équipe de lycée se compose au minimum de 8 élèves dans 2 bateaux minimum dont au moins 1 quatre, et au maximum de 2 huit, soit de 8 à 18 équipiers ;
- il n'y a qu'une seule catégorie lycée donc un seul résultat ;
- les établissements sont libres de choisir les embarcations qu'ils souhaitent sans dépasser 18 équipiers.

3 ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier départemental de l'UNSS. Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique du championnat de France (convocations, hébergement, ...). Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur départemental de l'UNSS.

Pour les épreuves de qualifications et le championnat de France, les concurrents devront être :

- titulaire de la licence UNSS définitivement enregistrée pour l'année 2000/2001 ;
- en possession d'un certificat médical de non-contre indication à la compétition sportive en aviron ;
- en possession d'un brevet de natation de 50 mètres au moins.

Une équipe Collège ou Lycée ne peut participer au championnat de France et à ses qualifications que si elle est constituée au minimum de 2 bateaux.

Les équipes n'ayant qu'un seul bateau peuvent participer au championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au championnat de France.

Quand une équipe est qualifiée, tous les bateaux ayant participé aux championnats d'académie doivent impérativement participer au championnat de France. Il ne peut y avoir de forfait de bateaux.

4 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- éliminatoires : samedi 19 mai de 8h à 12h
- repêchages : samedi 19 mai de 14h à 17h30
- finales de classement ou 1/2 finales : dimanche 20 mai de 8h à 10h50h
- finales : dimanche 20 mai de 13h à 14h20
- podium établissement UNSS dimanche 20 mai à 14h30

samedi 19 et dimanche 20 mai 2001**MACON****1 CALENDRIER**

- mercredi 02 mai date limite de retour des qualifiés à la nationale
- jeudi 03 mai réunion de sélection
- vendredi 18 mai 19h00 réunion des délégués des établissements au Théâtre

2 DISCIPLINES**Jeunes gens - distance : 1000 m**

- un rameur en couple JG1X
- deux rameurs en pointe sans barreur JG2-
- quatre rameurs en pointe avec barreur JG4+
- quatre rameurs en couple JG4X
- huit rameurs en pointe JG8+

Jeunes filles - distance : 1000 m

- une rameuse en couple JF1X
- deux rameuses en couple JF2X
- quatre rameuses en couple JF4X
- huit rameuses en pointe JF8+

- quatre de couple mixte JG/JF4X

3 PRIX

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course du programme. En plus, le titre de vainqueur de la Coupe de France des «Grandes Écoles» sera décerné pour les huit masculin et féminin à l'issue des finales, à la Grande École la mieux classée.

4 INFORMATIONS

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FNSU peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de la FNSU.

5 REMARQUES**ENGAGEMENTS :**

Les championnats académiques et interacadémiques sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même Association Sportive. Toutefois, le barreur (ou la barreuse) peut appartenir à un autre établissement scolaire.

Tout rameur doit impérativement participer au championnat de son académie (ou) et au championnat interacadémique de sa région s'il n'y a pas de championnat d'académie organisé.

Les demandes de qualification exceptionnelles doivent parvenir par écrit, et dûment motivé, au directeur régional concerné.

Les équipages qualifiés aux championnats de France doivent présenter l'équipage ayant assuré la qualification aux académies. En cas d'indisponibilité le remplacement d'une partie de cet équipage (50% barreur non compris) est autorisé.

Pour les épreuves de qualification et les championnats de France, les concurrents devront être :

- membres d'une association sportive affiliée à la FNSU ;
- titulaires de la licence FNSU définitivement enregistrée pour l'année 2000/2001.

RESTRICTIONS :

La participation d'un concurrent est limitée à une seule discipline, y compris les courses en quatre de couple mixte. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les rameurs des collectifs seniors A ne sont pas autorisés à participer aux championnats de France universitaires.

HORAIRES PRÉVISIONNELS :

Les éliminatoires se courent dorénavant sous la forme d'une tête de rivière, c'est à dire en contre la montre individuel pour tous les bateaux :

- éliminatoires : samedi 19 mai de 8h à 13h
- 1/6 finales ou 1/3 finales : samedi 19 mai de 14h à 18h30
- finales de classement et finale A du 4 de couple mixte : dimanche 20 mai de 8h à 11h10
- finales : dimanche 20 mai de 15h à 17h05

samedi 2 et dimanche 3 juin 2001

BOURGES

1 CALENDRIER

- lundi 14 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le MINITEL 3614 CLUBAVIRON
- lundi 28 mai 14h00 clôture des inscriptions
- lundi 28 mai 16h00 consultation des inscriptions sur le MINITEL 3615 AVIRON
- mercredi 30 mai 16h00 consultation de l'ordre des départs sur le MINITEL 3615 AVIRON
- vendredi 01 juin 18h00 réunion des délégués des clubs à la Salle des archives départementales

2 DISCIPLINES ET HORAIRES DES COURSES

Course n° 1	14H00	2 rameuses en couple poids léger	FLS2X
Course n° 2	14H15	4 rameurs en pointe sans barreur poids léger	HLS4-
Course n° 3	14H30	4 rameuses en pointe sans barreuse	FS4-
Course n° 4	14H45	4 rameurs en pointe avec barreur	HS4+
Course n° 5	15H00	2 rameuses en couple	FS2X
Course n° 6	15H15	2 rameurs en couple	HS2X
Course n° 7	15H30	2 rameurs en pointe avec barreur	HS2+
Course n° 8	15H45	2 rameurs en couple poids léger	HLS2X
Course n° 9	16H00	4 rameurs en pointe sans barreur	HS4-
Course n° 10	16H15	4 rameurs en couple sans barreur	HS4X
Course n° 11	16H30	4 rameuses en couple sans barreuse	FS4X
Course n° 12	16H45	8 rameurs en pointe avec barreur	HS8+

3 PRIX

- Médailles aux trois premiers de chaque course.

4 HÉBERGEMENT

- A la charge des participants.

Les clubs pourront s'adresser à l'Aviron Club de Bourges - Tél. : 02 48 67 94 46 - Fax : 02 48 20 60 19

5 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- | | | |
|---------------------|-------------------|--|
| Samedi matin | à partir de 09h00 | • parcours contre la montre pour les courses ayant plus de 24 engagés |
| Samedi après-midi | à partir de 14h30 | • éliminatoires |
| Dimanche matin | à partir de 09h00 | • 1/2 finales ou 1/3 de finales |
| Dimanche après-midi | à partir de 14h00 | • finales A
• la finale B de chaque course sera courue avant la finale A correspondante |

samedi 16 et dimanche 17 juin 2001

1 CALENDRIER

- lundi 28 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le MINITEL 3614 CLUBAVIRON
- vendredi 08 juin 14h00 clôture des inscriptions
- vendredi 08 juin 16h00 consultation des inscriptions sur le MINITEL 3615 AVIRON

2 DISCIPLINES

MINIMES - distance 1000 m

N° MINITEL

Course n° 1	2 rameuses en couple	FM2X
Course n° 2	1 rameuse en couple	FM1X
Course n° 3	4 rameuses en couple avec barreur	FM4X+
Course n° 4	8 rameuses en couple avec barreur	FM8X+
Course n° 5	2 rameurs en couple	HM2X
Course n° 6	1 rameur en couple	HM1X
Course n° 7	4 rameurs en couple avec barreur	HM4X+
Course n° 8	8 rameurs en couple avec barreur	HM8X+

CRITÉRIUM SENIOR - distance 1000 m

N° MINITEL

Course n° 9	2 rameuses en couple	FS2X
Course n° 10	4 rameuses en couple	FS4X
Course n° 11	8 rameuses en pointe avec barreur	FS8+
Course n° 12	2 rameurs en pointe sans barreur	HS2-
Course n° 13	2 rameurs en couple	HS2X
Course n° 14	4 rameurs en pointe sans barreur	HS4-
Course n° 15	4 rameurs en couple	HS4X
Course n° 16	8 rameurs en pointe avec barreur	HS8+

CRITÉRIUM VÉTÉRAN - distance 1000 m

N° MINITEL

Course n° 17	2 rameuses en couple	FMA2X
Course n° 18	4 rameurs en pointe avec barreur	HMA4+

CADETS - distance 1500 m

N° MINITEL

Course n° 19	4 rameuses en pointe avec barreuse	FC4+
Course n° 20	2 rameuses en couple	FC2X
Course n° 21	1 rameuse en couple	FC1X
Course n° 22	4 rameuses en couple	FC4X
Course n° 23	8 rameuses en couple avec barreur	FC8X
Course n° 24	4 rameurs en pointe avec barreur	HC4+
Course n° 25	2 rameurs en couple	HC2X
Course n° 26	2 rameurs en pointe sans barreur	HC2-
Course n° 27	1 rameur en couple	HC1X
Course n° 28	4 rameurs en pointe sans barreur	HC4-
Course n° 29	4 rameurs en couple	HC4X
Course n° 30	8 rameurs en pointe avec barreur	HC8+

JUNIORS BATEAUX LONGS - distance 2000 m

N° MINITEL

Course n° 31	2 rameuses en couple	FJ2X
Course n° 32	4 rameuses en pointe sans barreuse	FJ4-
Course n° 33	4 rameuses en couple sans barreuse	FJ4X
Course n° 34	4 rameurs en pointe avec barreur	HJ4+
Course n° 35	2 rameurs en couple	HJ2X
Course n° 36	4 rameurs en pointe sans barreur	HJ4-
Course n° 37	4 rameurs en couple sans barreur	HJ4X
Course n° 38	8 rameurs en pointe avec barreur	HJ8+

3 ENGAGEMENTS

- Les clubs font leurs engagements aux championnats de zone qualificatifs pour les championnats de France par MINITEL
- Les engagements de chaque zone sont indépendants.
- A la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFSA aux responsables de zone.

4 REMARQUES

- Les programmes des championnats de zone sont envoyés aux clubs par les organisateurs.
- A l'issue des championnats de zone :
 - Les responsables de zone retournent à la FFSA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
 - Les quotas déterminés pour chaque zone ne peuvent être modifiés pour quelque raison que ce soit, même en cas d'engagement incomplet dans une autre zone.
 - Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement ramé aux championnats de zone.
 - Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat de France.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués des clubs lors des championnats de France.

vendredi 29 juin au dimanche 1 juillet 2001

LE CREUSOT

1 CALENDRIER

• Les engagements aux championnats de France se font automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

- vendredi 22 juin 16h00 consultation de l'ordre des départs sur le MINITEL 3615 AVIRON
- vendredi 29 juin 15h00 réunion des délégués à la salle de réunion du Centre Nautique

2 DISCIPLINES ET HORAIRES DES COURSES

CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES

FEMMES MINIMES - distance de course : 1000 m

Course n°1	14H00	2 rameuses en couple	FM2X
Course n°2	14H10	1 rameuse en couple	FM1X
Course n°3	14H20	4 rameuses en couple avec barreur	FM4X+
Course n°4	14H30	8 rameuses en couple avec barreur	FM8X+

HOMMES MINIMES - distance de course : 1000 m

Course n°5	14H40	2 rameurs en couple	HM2X
Course n°6	14H50	1 rameur en couple	HM1X
Course n°7	15H00	4 rameurs en couple avec barreur	HM4X+
Course n°8	15H10	8 rameurs en couple avec barreur	HM8X+

Les courses minimales auront des finales A, B, C, D.

CRITÉRIUM NATIONAL SENIOR

FEMMES SENIORS - distance de course : 1000 m

Course n° 9	15H20	2 rameuses en couple	FS2X
Course n° 10	15H30	4 rameuses en couple	FS4X
Course n° 11	15H40	8 rameuses en pointe avec barreur	FS8+

HOMMES SENIORS - distance de course : 1000 m

Course n° 12	15H50	2 rameurs en couple	HS2X
Course n° 13	16H00	2 rameurs en pointe sans barreur	HS2-
Course n° 14	16H10	4 rameurs en pointe sans barreur	HS4-
Course n° 15	16H20	4 rameurs en couple	HS4X
Course n° 16	16H30	8 rameurs en pointe avec barreur	HS8+

CRITÉRIUM NATIONAL VÉTÉRAN

FEMMES VÉTÉRANS - distance de course : 1000 m

Course n° 17	13H40	2 rameuses en couple	FMA2X
--------------	-------	----------------------	-------

HOMMES VÉTÉRANS - distance de course : 1000 m

Course n° 18	13H50	4 rameurs en pointe avec barreur	HMA4+
--------------	-------	----------------------------------	-------

3 PRIX

- Médailles aux trois premiers de chaque course.

4 HÉBERGEMENT

- A la charge des participants.

Les clubs pourront s'adresser au Club Nautique Creusotin - Tél./Fax : 03 85 30 41 31

5 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Vendredi après-midi	à partir de 18h00	• éliminatoires minimales
Samedi matin	à partir de 09h00	• éliminatoires seniors • éliminatoires vétérans
Samedi après-midi	à partir de 14h00	• 1/2 finales ou 1/3 de finales minimales • 1/2 finales ou 1/3 de finales seniors • 1/2 finales vétérans
Dimanche matin	à partir de 09h00	• finales B seniors et vétérans • finales F, E, D, C et B minimales
Dimanche après-midi	à partir de 13h40	• finales A vétérans • finales A minimales • finales A seniors

vendredi 6 au dimanche 8 juillet 2001

VICHY

1 CALENDRIER

- Les engagements aux championnats de France se font automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.
- mardi 26 juin 16h00 consultation de l'ordre des départs sur le MINITEL 3615 AVIRON
- vendredi 07 juillet 11h00 réunion des délégués à la Maison des Jeunes

2 DISCIPLINES ET HORAIRES DES COURSES

CADETS

Femmes - distance : 1500 m

Course n° 1	13H30	4 rameuses en pointe avec barreuse	FC4+
Course n° 2	13H40	2 rameuses en couple	FC2X
Course n° 3	13H50	1 rameuse en couple	FC1X
Course n° 4	14H00	4 rameuses en couple sans barreuse	FC4X
Course n° 5	14H10	8 rameuses en couple avec barreur	FC8X

Hommes - distance : 1500 m

Course n° 6	14H20	4 rameurs en pointe avec barreur	HC4+
Course n° 7	14H30	2 rameurs en couple	HC2X
Course n° 8	14H40	2 rameurs en pointe sans barreur	HC2-
Course n° 9	14H50	1 rameur en couple	HC1X
Course n° 10	15H00	4 rameurs en pointe sans barreur	HC4-
Course n° 11	15H10	4 rameurs en couple sans barreur	HC4X
Course n° 12	15H20	8 rameurs en pointe avec barreur	HC8+

JUNIORS BATEAUX LONGS

Femmes - distance : 2000 m

Course n° 13	15H50	2 rameuses en couple	FJ2X
Course n° 14	16H00	4 rameuses en pointe sans barreuse	FJ4-
Course n° 15	16H10	4 rameuses en couple sans barreuse	FJ4X

Hommes - distance : 2000 m

Course n° 16	16H20	4 rameurs en pointe avec barreur	HJ4+
Course n° 17	16H30	2 rameurs en couple	HJ2X
Course n° 18	16H40	4 rameurs en pointe sans barreur	HJ4-
Course n° 19	16H50	4 rameurs en couple sans barreur	HJ4X
Course n° 20	17H00	8 rameurs en pointe avec barreur	HJ8+

3 PRIX

- Médailles aux trois premiers de chaque course.

4 HEBERGEMENT

- A la charge des participants.

Les clubs pourront s'adresser au Club de l'Aviron de vichy - Tél./fax : 04 70 32 36 52

5 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Vendredi après-midi	à partir de 15h00	• éliminatoires cadets
Samedi matin	à partir de 09h00	• éliminatoires juniors
Samedi après-midi	à partir de 13h30	• 1/2 finales ou 1/3 de finales des cadets • 1/2 finales ou 1/3 de finales des juniors
Dimanche matin	à partir de 08h00	• finales B juniors • finales C et B cadets
Dimanche après-midi	à partir de 13h30	• finales A cadets • finales A juniors

samedi 29 septembre 2001

NOGENT-SUR-MARNE

1 CALENDRIER

- lundi 10 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur le MINITEL 3614 CLUBAVIRON
- lundi 24 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- lundi 24 septembre 16h00 consultation des inscriptions des équipages français sur le 3615 AVIRON
- mercredi 26 septembre 16h00 consultation de l'ordre des départs sur le MINITEL 3615 AVIRON
- samedi 29 septembre 11h30 réunion des délégués

2 DISCIPLINES

Course 1	FS8X+	Huit rameuses en couple	femmes seniors	clubs différents
Course 2	FS8X+	Huit rameuses en couple	femmes seniors	même club
Course 3	HS8X+	Huit rameurs en couple	hommes seniors	clubs différents
Course 4	HS8X+	Huit rameurs en couple	hommes seniors	même club
Course 5	FJ8+	Huit rameuses en pointe	femmes juniors	même club
Course 6	FJ8+	Huit rameuses en pointe	femmes juniors	clubs différents
Course 7	FSU8+	Huit rameuses en pointe	femmes universitaires	
Course 8	FMA8+	Huit rameuses en pointe	femmes + de 35 ans	même club
Course 9	FMA8+	Huit rameuses en pointe	femmes + de 35 ans	clubs différents
Course 10	FS8+	Huit rameuses en pointe	femmes seniors	même club
Course 11	FS8+	Huit rameuses en pointe	femmes seniors	clubs différents
Course 12	HJ8+	Huit rameurs en pointe	hommes juniors	même club
Course 13	HJ8+	Huit rameurs en pointe	hommes juniors	clubs différents
Course 14	HSU8+	Huit rameurs en pointe	hommes universitaires	
Course 15	HMA8+	Huit rameurs en pointe	hommes + de 35 ans	même club
Course 16	HMA8+	Huit rameurs en pointe	hommes + de 35 ans	clubs différents
Course 17	HS8+	Huit rameurs en pointe	hommes seniors	même club
Course 18	HS8+	Huit rameurs en pointe	hommes seniors	clubs différents

juniors : compétiteurs nés en 1983 et 1984
plus de 35 ans : compétiteurs nés avant le 1er janvier 1966

3 PRIX

- Un prix récompensera le premier de chaque course.

4 HEBERGEMENT

- A la charge des participants.

5 ENGAGEMENTS

- Pour s'engager il faut être titulaire selon la catégorie :
 - pour les courses clubs : soit d'une licence A 2000/2001 - senior ou junior (*les éventuels surclassements d'une licence 2000/2001 après le 1^{er} septembre 2001 sont à demander à la FFSA*)
 - soit d'une licence A 2001/2002 - senior ou junior
 - pour les courses universitaires : d'une licence U (universitaire)

6 PARCOURS

- Parcours contre la montre de 4 000 m, départ lancé.
- Départ : en amont de l'île d'Amour - Arrivée : en amont du Pont de Joinville

7 REMARQUES

- Aucun prêt de bateau ne peut être envisagé par la FFSA
- L'utilisation d'un même bateau par plusieurs équipages est rigoureusement impossible (une équipe par bateau).

8 PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- Entraînement surveillé : samedi 29 septembre de 11h00 à 14h00
- Premier départ à 15h00

samedi 13 octobre 2001**BREST****1 CALENDRIER**

- lundi 24 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur le MINITEL 3614 CLUBAVIRON
- lundi 08 octobre 14h00 clôture des inscriptions
- lundi 08 octobre 16h00 consultation des inscriptions sur le MINITEL 3615 AVIRON
- samedi 13 octobre 08h30 réunion des Chefs de bord obligatoire

2 DISCIPLINES**CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER***Femme senior*

Course n° 1	2 rameuses en couple	FS2X
Course n° 2	1 rameuse en couple	FS1X
Course n° 3	4 rameuses avec barreur	FS4+ (pointe ou couple sans distinction d'armement)

Homme senior

Course n° 4	2 rameurs en couple	HS2X
Course n° 5	1 rameur en couple	HS1X
Course n° 6	4 rameurs avec barreur	HS4+ (pointe ou couple sans distinction d'armement)

3 PRIX

- Médailles aux trois premiers de chaque course du championnat de France.

4 HÉBERGEMENT

- A la charge des participants.
- Les clubs pourront s'adresser à :

5 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.
- Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou d'organisation.

6 REMARQUES

- ENGAGEMENTS :
 - Pour s'engager aux championnats de France d'aviron de mer 2001, les équipages devront avoir participé auparavant à une régata labellisée en mer:
- DISTANCE DE PARCOURS :
 - senior femme : environ 5 à 6 km
 - senior homme : environ 12 km
- RAMEURS JUNIOR
 - les rameurs juniors doivent avoir un certificat de surclassement dans la catégorie senior
 - le responsable embarqué dénommé «chef de bord» doit obligatoirement être majeur
- PESAGE DES BATEAUX :
 - un pesage des bateaux sera effectué par sondage à l'arrivée des épreuves
- CONFORMITÉ DES BATEAUX :
 - les bateaux doivent être conformes au critères de jauge, de poids et autovideur
 - ils doivent être homologués officiellement en 6e catégorie maritime
 - il n'est pas prévu de session d'homologation des bateaux sur place avant le championnat

7 CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE FRANCE À LA MER ET CRITÉRIUM JUNIOR

- Un critérium junior aura lieu le samedi 13 octobre 2001.
- Une Régata Internationale d'Aviron de Mer se déroulera le dimanche 14 octobre 2001.
- Le programme de ces épreuves sera envoyé aux clubs français par la FFSA.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS



Tête de rivière nationale PONT-À-MOUSSON - 19 mars juniors et seniors (6000 mètres)	Catégories	4X+	1X	2X	4X-	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
	FS		•				•				
	FLS		•								
	HS		•				•				
	HLS		•				•				
	FJ		•				•				
	HJ		•				•				
Championnats de France bateaux courts BRIVE - 30 mars au 01 avril juniors et seniors (2000m)	Catégories	4X+	1X	2X	4X-	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
	FS		•				•				
	FLS		•								
	HS		•				•				
	HLS		•				•				
	FJ		•				•				
	HJ		•				•				
Coupe de France MAIF par équipes de ligue VICHY - 5 et 6 mai cadets (1500m), juniors et seniors (2000m)	Catégories	4X+	1X	2X	4X-	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
	FC				•						•
	HC				•						•
	FJ				•						•
	HJ				•						•
	FS				•						•
	HS				•						•
Championnats de France seniors bateaux longs BOURGES - 02 et 03 juin seniors (2000m)	Catégories	4X+	1X	2X	4X-	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
	FS			•	•				•		
	FLS			•							
	HS			•	•			•	•	•	•
Championnats de France minimes Critérium senior et vétéran LE CREUSOT - 29 au 01 juillet minimes, senior et vétéran (1000m)	Catégories	4X+	1X	2X	4X-	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
	FM	•	•	•		•					
	HM	•	•	•		•					
	FS			•	•						•
	HS			•	•		•		•		•
	HMA										•
	FMA			•							
Championnats de France cadets Championnats de France juniors bateaux longs VICHY - 06 au 08 - juillet cadets (1500m), juniors (2000m)	Catégories	4X+	1X	2X	4X-	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
	FC		•	•	•	•				•	
	HC		•	•	•			•		•	•
	FJ			•	•					•	
	HJ			•	•					•	•
Championnats de France seniors d'aviron de mer BREST - 13 octobre	Catégories	4X+	1X	2X	4X-	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
	HS	•	•	•						•	
	FS	•	•	•						•	

COUPE DE FRANCE MAIF

- Trophée Louis Patricot Classement hommes cadets
- Trophée M. Cavagni HC 8+

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS JUNIORS ET SENIORS

- Challenge Algérie HS 1X
- Challenge des Frères Vandernotte HS 2-
- Challenge Darnauguilhem HJ 2-

CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES

- Challenge Hubert Blain HM 2X
- Challenge C.R.I.A.M. HM4X+
- Challenge C.A. Marseille Classement hommes minimes

CRITÉRIUM NATIONAL

- Coupe Delcourt FS 4X
- Coupe Glandaz HS 4-

CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS ET JUNIORS BATEAUX LONGS

- Challenge Jacques Mercet HC 4X
- Challenge Pierre Sauvestre HC 8+
- Challenge Jean Tarcher HJ 2X
- Challenge Raymond Salles HJ 4-
- Challenge Maurice Labruyère HJ 4+
- Coupe Louis Patricot HJ 8+

CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS BATEAUX LONGS

- Challenge Marc Detton HS 2X
- Challenge Stéphane Crispon HS 4X
- Challenge du Souvenir Jacky Mercet HLS 4-
- Challenge Ernest Cherrier HS 4+
- Challenge Gaston Mercier HS 2+
- Challenge Cyril De Seguin HS 4-
- Challenge Maurice Mahut HS 8+

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

- Challenge Edmond Paron Classement général

DÉCOMPTE DES POINTS POUR LE CLASSEMENT DES CLUBS



(adopté par le Comité Directeur du 1er juillet 1995)

- **CHAMPIONNATS DE FRANCE** (voir les tableaux ci-dessous)
- **EXPANSION** 1 point pour 20 unités de licences
- **FORMATION** 15 points pour une société avec le label *******
10 points pour une société avec le label ******
5 points pour une société avec le label *****
- **RAMEURS SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCE**
3 points par rameur dans le collectif senior B ou junior A
6 points par rameur dans le collectif A

Tous les championnats de France

(sauf le Critérium National senior et vétéran et les championnats de France à la mer)

	points pour les 1X, 2X, 2-, 2+				points pour les 4X, 4X+, 4-, 4+				points pour les 8X+, 8+			
	finale de 1 à 6		finale de 7 à 12		finale de 1 à 6		finale de 7 à 12		finale de 1 à 6		finale de 7 à 12	
	place	points	place	points	place	points	place	points	place	points	place	points
jusqu'à 12 engagés	1	8	7		1	16	7		1	24	7	
	2	6	8		2	12	8		2	18	8	
	3	4	9		3	8	9		3	12	9	
	4	3	10		4	6	10		4	9	10	
	5	2	11		5	4	11		5	6	11	
	6	1	12		6	2	12		6	3	12	
13 engagés et plus	1	9	7	1	1	18	7	2	1	27	7	3
	2	7	8	1	2	14	8	2	2	21	8	3
	3	5	9	1	3	10	9	2	3	15	9	3
	4	4	10	1	4	8	10	2	4	12	10	3
	5	3	11	1	5	6	11	2	5	9	11	3
	6	2	12	1	6	4	12	2	6	6	12	3

Critérium National senior

	points pour les 2X, 2-				points pour les 4X, 4-				points pour les 8+			
	finale de 1 à 6		finale de 7 à 12		finale de 1 à 6		finale de 7 à 12		finale de 1 à 6		finale de 7 à 12	
	place	points	place	points	place	points	place	points	place	points	place	points
jusqu'à 12 engagés	1	4	7		1	8	7		1	12	7	
	2	3	8		2	6	8		2	9	8	
	3	2	9		3	4	9		3	6	9	
	4	1,5	10		4	3	10		4	4,5	10	
	5	1	11		5	2	11		5	3	11	
	6	0,5	12		6	1	12		6	1,5	12	
13 engagés et plus	1	5	7	1	1	10	7	2	1	15	7	3
	2	4	8	1	2	8	8	2	2	12	8	3
	3	3	9	1	3	6	9	2	3	9	9	3
	4	2,5	10	1	4	5	10	2	4	7,5	10	3
	5	2	11	1	5	4	11	2	5	6	11	3
	6	1,5	12	1	6	3	12	2	6	4,5	12	3